

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 7 juin 2022, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : ARLOT Serge, BOCQUERAZ Andrée , FAURE Nicole, FIAT Béatrice, FIAT Julien, GALL Philippe, GARDEN Noël, BOCQUERAZ Nathalie, GUINARD Gilles, RUET Christophe

Représenté : 0

Votants :11

Philippe Gall a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°20220615 - 01 : AFP : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire fait part à l'assemblée du projet de création, sur la commune, d'une Association Foncière Pastorale (AFP) autorisée.

L'Association Foncière Pastorale est un regroupement de propriétaires de terrains constitué sur un périmètre agro-pastoral et/ou forestier, dans le but d'assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué.

La création d'une telle structure passe par un enquête publique préalable.

DEPENSES			SUBVENTIONS EVENTUELLES	
Prestation CDA 38	Accompagnement à la création de l'AFP autorisée	12 240 €	Mesure 07.61 du PDR FEADER 2014-2020 (100% coût étude)	12 240 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **DONNE** un avis favorable à la création de l'AFP autorisée d'Ornon,
- **APPROUVE** le lancement de l'enquête publique visant à mettre en place l'Association Foncière Pastorale autorisée à Ornon,
- **SOLLICITE** l'aide de la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour mener à bien ce projet,
- **MANDATE** Madame le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE

